



NOUVEAU FONCTIONNEMENT

– INSCRIPTIONS TOURNOIS –

Avant les joueurs s'inscrivaient via leur compte **Badiste** et grâce à des bénévoles le club s'occupait d'envoyer la fiche d'inscription avec le chèque. L'Union Saint Bruno Badminton a modifié ce fonctionnement pour cette nouvelle saison 2021-2022. En effet, **maintenant les joueurs seront autonomes pour leurs inscriptions tournois.**

• COMMENT S'INSCRIRE ?

Plusieurs options sont possibles en fonction évidemment du club qui organise le tournoi, les inscriptions peuvent se faire sur :

- **Badiste** - en imprimant la feuille d'inscription et en l'envoyant avec le chèque à l'organisation
- **Ebad ou Badnet** - en créant votre compte vous pouvez vous inscrire en ligne puis en faisant le règlement soit en ligne soit par chèque en fonction du club organisateur.

Vous pouvez vous servir de ces différents supports en plus de MyFFBad pour retrouver le calendrier des tournois pour la saison. Qui est mis à jour au fur et à mesure de la saison.





NOUVEAU FONCTIONNEMENT

- REMBOURSEMENTS TOURNOIS -

Les joueurs ayant pris la licence "Compétiteurs" ont une aide du club sur leurs tournois, qui s'élève à 150 euros pour la saison. Le club met en place 3 temps dans la saison pour que les joueurs déposent leur fiche de remboursements et justificatifs : Décembre, Mars et Juillet, à L'USB Badminton - 49 Rue Brizard 33000 Bordeaux.

• COMMENT SE FAIRE REMBOURSER PAR LE CLUB ?

Voici les différentes étapes et documents à fournir pour que le remboursement soit possible :

- Téléchargez **la Fiche de remboursement** sur le Site Internet - Union Saint Bruno Badminton, dans la Rubrique "Informations Club"- Aides club

Pour compléter et justifier les informations mises sur cette Fiche de remboursement il faudra :

- Votre **Convocation** au tournoi
- Une **Facture si pas de montant indiqué sur la convocation sinon ce n'est pas nécessaire**. N'hésitez pas à demander à l'organisation.
- Une **Capture d'écran de vos matchs du tournoi** en question via Ebad, Badnet ou MyFFBad

Toutes Fiches de remboursements sans justificatifs complets ne pourront être prises en compte.

